

**Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à  
Mascouche par Écolosol  
Dossier N° : 3211-33-001**

**Précision à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
relative au nombre de lieux d'enfouissement de sols contaminés pour recevoir des  
sols « plus grands que C ».**

**Contexte**

Lors de la deuxième partie des audiences publiques, la discussion entre les commissaires et monsieur Laurent Lévesque du Comité Environnement les Moulins laissait entendre qu'il n'y aurait que **deux** lieux d'enfouissement de sols contaminés destinés au public pouvant recevoir des sols contaminés supérieurs aux valeurs limites fixées à l'annexe C du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

**Précision**

Nous aimerions préciser qu'il n'y a pas deux mais **quatre** lieux d'enfouissement de sols contaminés destinés au public pouvant recevoir des sols contaminés supérieurs aux valeurs limites fixées à l'annexe C du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Ces quatre lieux (sauf celui d'Écolosol) sont répertoriés sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/lieux/lieux-enfouis.pdf>).